# ADHÉSIONS 2022



Le GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur est un réseau régional qui, depuis 1991, permet l'échange, la réflexion, la rencontre, la recherche pédagogique et la formation des acteurs de l'Éducation à l'Environnement. Il est ouvert à tout acteur de l'éducation à l'environnement

Être adhérent de l'association, support administratif et décisionnel, c'est soutenir des actions pour lesquelles on se sent concerné et participer ainsi à une dynamique de réseau. Les adhérents sont signataires de la charte du réseau.

En tant qu'adhérent membre associé du GRAINE, vous profitez de ces différents services:

- Information et communication : Listes de diffusion, Site Internet et réseaux sociaux, Espace privé des adhérents, Formations des adhérents...
- Formation / professionnalisation : participation aux journées mises en place par le GRAINE (journées gratuites), formations, évènements...
- Conventionnement pour des missions particulières
- Vote en AG



### Bulletin d'adhésion 2022

Coupon à découper et à nous renvoyer. Voir tarifs au dos.

Date:

Nom de la structure :

Nom du contact :

Fonction:

Adresse:

Téléphone :

Courriel:

Mode de règlement de l'adhésion : □ par chèque bancaire □ par virement

Montant du règlement : €

.

GRAINE PROVENCE-ALPE CÔTE D'AZUR

Signature

/ / 2022

## TARIFS POUR LES COLLECTIVITÉS

#### **CATÉGORIE 1**: LES COLLECTIVITÉS

Type d'adhérent	Capacité en ressource humaine	Tarif
Petite collectivité	Moins de 1000 habitants	100 €
Collectivité moyenne	Entre 1000 et 20 000 habitants	300 €
Grosse collectivité	À partir de 20 000 habitants	500 €

#### **CATÉGORIE 2**: LES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS

Communauté de communes, agglomération, syndicat mixte, etc ... Le principe retenu est le tarif de base de la catégorie 1 des collectivités (ci-dessus) selon le nombre d'habitants plus un forfait de 500 €.

Type d'adhérent	Capacité en ressource humaine	Tarif	Procédure	Services
Groupement de collectivités	Moins de 1000 habitants	600 €		Tous les services proposés aux col- lectivités. Attention, leurs
Groupement de collectivités	Entre 1000 et 20 000 habitants	800 €	Même procédure que pour les associations	propres adhérents n'auront pas accès aux services du GRAINE. Ils devront passer par leur «tête de réseau» pour les
Groupement de collectivités	À partir de 20 000 habitants	1000 €		services réservés aux adhérents du GRAINE.

#### POUR LES NOUVELLES STRUCTURES:

La demande d'adhésion devra être accompagnée des documents listées ci-dessous pour être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du GRAINE.

- La délibération du conseil municipal
- Une lettre de demande d'adhésion précisant vos motivations
- Les coordonnées du représentant et de son suppléant
- Descriptif des actions de développement durable engagés ou à venir avec mise en place systématique de volets EEDD en partenariat avec le GRAINE
- Projet partenariat en accord avec nos statuts et la charte
- Un chèque à l'ordre du GRAINE accompagné du bulletin d'adhésion

J'adhère au GRAINE en qualité de membre actif. J'ai pris connaissance des <u>statuts</u> et de la <u>Charte</u>.